



transfert d'une société vers une autre

Par **mosck33**, le **12/07/2012** à **15:00**

Bonjour,

Mon employeur actuel possède 2 sociétés qui font actuellement le même travail, les 2 sociétés sont à la même adresse et mon employeur est aussi le gérant.

La société AA est en redressement judiciaire et va passer en liquidation certainement prochainement,

J'ai appris que mon employeur veut me transférer vers la société BB sans m'en informer avant que la société AA ne soit en liquidation.

A-t-il le droit de le faire sans m'en informer et surtout sans une nouvelle proposition de contrat.

Puis-je refuser et partir en CSP.

L'autre société n'est pas plus brillante que la première et ne tardera pas à disparaître.

Mon intérêt actuel est que je sois licencié économiquement et en CSP, pour finaliser un projet.

Merci de vos réponses

Par **P.M.**, le **12/07/2012** à **17:20**

Bonjour,

Normalement, s'il n'y a ni vente de l'entreprise ni fusion, ni cession, le transfert de votre contrat de travail ne peut pas avoir lieu...

De toute façon un administrateur judiciaire a dû être désigné pour l'entreprise en règlement judiciaire...